



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°24-AV-1272

**PORTANT AUTORISATION
TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**Objet : Campagne
Nocibé**

**31 janvier 2025 - 8
février 2025**

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU les articles du code de la route

Vu l'article R.623-2 du code pénal

Considérant la demande d'autorisation formulée par l'organisateur

Considérant que l'organisation de la manifestation définie ci-dessous conduit à une occupation du domaine public communal,

ARRETE

ARTICLE 1 - AUTORISATION :

L'agence OTS sise 33 rue Nationale - 59800 LILLE, représentée par Madame Pauline COULON, est autorisée à occuper le domaine public communal à l'occasion d'une campagne de publicité pour l'enseigne Nocibé, aux alentours du magasin, selon le plan joint en annexe, sous réserve de se conformer aux prescriptions du présent arrêté :

RUE DE GENÈVE

- le vendredi 31 janvier 2025 de 14h00 à 18h00,
- le samedi 1er février 2025 de 14h00 à 18h00 et,
- les vendredis 07 et samedi 08 février 2025 de 14h00 à 18h00.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux formulé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, auprès du tribunal administratif sis 2 place de Verdun – B.P. 1135 – 38022 Grenoble cedex, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision.

ARTICLE 3 :

Le directeur général des services municipaux et les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Copie de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police,
- Monsieur le Chef de service de police municipale,
- Le requérant.

Arrêté N° 24-AV-1272
1/2

Police municipale
4 rue Jean Monard
73100 AIX-LES-BAINS
Tél : 04.79.35.38.36
Mail :
police@aixlesbains.fr

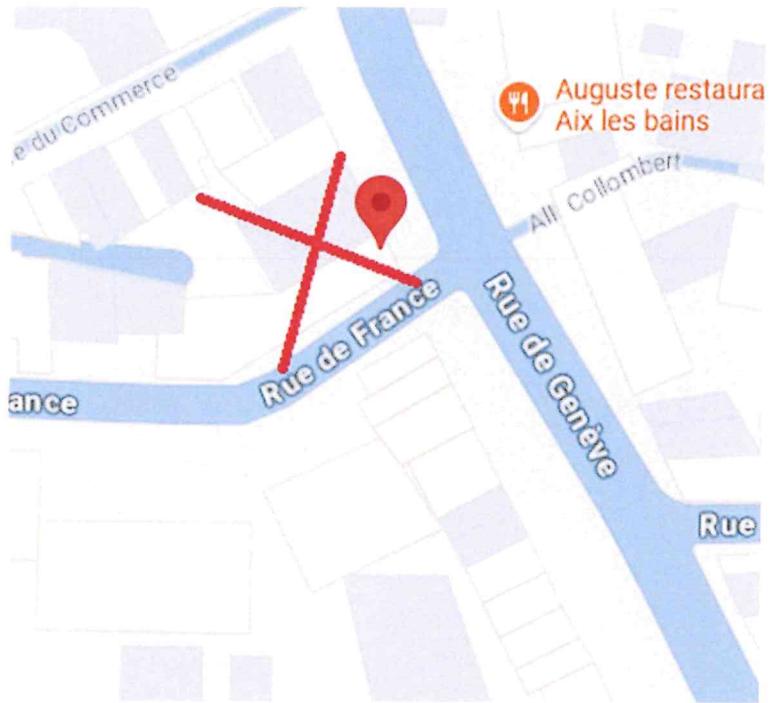
Aix-les-Bains, le 23 décembre 2024.


Le Maire d'Aix-les-Bains
Renaud BERETTI



Arrêté N° 24-AV-1272
2/2

RUE DE GENÈVE



Accusé de réception d'un acte en préfecture

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 24-AV-1272 PORTANT AUTORISATION

TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE

Objet de l'acte : L'AGENCE OTS REPRÉSENTÉE PAR MADAME PAULINE COULON À
L'OCCASION D'UNE CAMPAGNE DE PUBLICITÉ POUR L'ENSEIGNE
NOCIBÉ AU CENTRE-VILLE D'AIX-LES-BAINS

.....
Date de décision: 06/01/2025

Date de réception de l'accusé 06/01/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : AM24AV1272

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20250106-AM24AV1272-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 3 .5 .2

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

Autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : ODP arrêté municipal 24-AV-1272 au profit de l'agence OTS pour une
campagne publicitaire pour Nocibé.pdf (99_AI-073-217300086-
20250106-AM24AV1272-AI-1-1_1.pdf)